

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/497fdce5-dc55-45fe-a207-5570dade2aaa>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/497fdce5-dc55-45fe-a207-5570dade2aaa> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Bohaczewski Michal](#)

Date de soutenance : 15-12-2017

Directeur(s) de thèse : [Passa Jérôme](#) - [Szczepanowska-Kozłowska Krystyna](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2 - Uniwersytet Warszawski. Wydział Prawa i Administracji](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Marque renommée, Marque notoirement connue, Préjudice porté au caractère distinctif, Préjudice porté à la renommée, Profit indu, Juste motif, Dilution avilissement, Image de marque, Réputation, Parasitisme

Mots-clés :

- Marques de commerce (droit européen)
- Concurrence déloyale
- Qualité des produits
- Stratégie de marque
- Fidélité à une marque
- Consommateurs -- Confiance


Résumé : Le présent travail propose une étude sur l'étendue de la protection spéciale de la marque renommée. Dans le cadre de l'examen du régime actuel, il convient d'analyser la notion fondamentale de marque renommée, ainsi que celle de marque notoirement connue. Ensuite, sont examinées les conditions de l'atteinte à la marque renommée communes à toutes les formes d'atteinte : premièrement les conditions positives, et notamment celle de l'existence d'un lien dans l'esprit du public entre la marque renommée invoquée et le signe litigieux, deuxièmement, les conditions négatives, et en particulier l'exception du juste motif. L'étude présente les différentes formes d'atteinte à la marque renommées reconnues en l'état actuel du droit : la dilution, l'avilissement et le profit indûment tiré du caractère distinctif ou de la renommée de la marque. Selon la thèse défendue dans le travail, toutes ces formes d'atteinte à la marque renommée ont des finalités distinctes et sont indépendantes les unes des autres, en permettant de sanctionner différentes hypothèses d'usages de marques renommées par des tiers. Par ailleurs, l'étude situe le régime spécial par rapport au droit commun, d'une part, au droit commun des marques, en distinguant la protection élargie de l'hypothèse du risque de confusion, et, d'autre part, au droit commun de la responsabilité civile qui sanctionne le parasitisme susceptible de compléter la protection conférée aux titulaires sur le terrain de la protection de la marque renommée. Enfin, le travail présente une analyse de la problématique de la réparation des atteintes à la marque renommée en fonction de la forme d'atteinte établie par le titulaire.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2017PA020070
Type de ressource : Thèse

